

Arrêté Les Sieurs Guillet, & J. Guillet
Du Dix Sept Juillet 1855

N° 382.

M. Bouquard M. Bourguin, ancien notaire de
à Sauts, mandataire, suivant acte sous signa-
ture privée en date du 14 juillet de cette
année ci-joint de M. Paul Joseph Charles de Chappotin
infirmier en chef des points & chaussées
en retraite demeurant à Sauts, rue

Lucas de
à Sauts
de M. Alexandre
Chappotin
résidant à
Sauts, le 21 mai
1855

Page 33 f 34 v 49

TOTAUX de la page.....

REPORTS.....

TOTAUX.....

459	00		
94561	05	22	33
95020	05	22	33

Les enregistrements seront faits en toutes lettres; chaque déclaration doit être émargée du nom, des prénoms, du domicile du défunt, et de la date du décès.

Courmefort, tutus Datté de M. Joseph Marie De Chappotin, son veuve, Mineur, agi de 20 ans, Caporal au 33^e Régiment d'infanterie de ligne, en garnison à ... issu du 1^{er} mariage de M. Alexandre De Chappotin & de D^e Adèle Arachoguesse.

Lequel a fait la déclaration suivante.

M. Alexandre De Chappotin, propriétaire, époux en 2^e noces de D^e Henriette Antoinette Bastard, et domicilié en sa demeure à Nantua, rue Delafosse n^o 14, le vingt & un mai 1855. Laisant pour seul et unique héritier Joseph Marie De Chappotin, son fils Mineur issu de son 1^{er} mariage.

D'un son contrat de mariage, en date du 31 juillet 1839, par M. Maujean, Notaire, portant adoption du régime de la communauté réduite aux acquêts le défunt a donné à sa veuve une dot viagère de mille francs & l'usufruit de sa part dans les bénéfices de ...

Les valeurs de la Communauté ont été constatées par un inventaire de rapport de M. Billot, Notaire, du 12 juillet 1855 comme suit:

1 ^o Mise du mobilier	1627	7
2 ^o Numéraire	100	
3 ^o Créances sur M. Etienne (acte de M. Gaudron, Notaire, du 6 février 1855)	10,000	
Prarata d'Intérêt	145	87
4 ^o Résultat du compte de M. Charles De Chappotin	13296	10
5 ^o Intérêts d'une somme de 17943. 35. Dans il sera fait mention ci-après, propre à M. De Chappotin	924	08
6 ^o Prarata de loyers d'immeubles à Paris, propres à M ^{me} De Chappotin	100	
7 ^o Prarata d'intérêts d'une créance de 2000 l. propre à la veuve	12	
Total	26,235	01

Reprises sur Epoux.

1^o La veuve. ses reprises s'ouvrent en nature.

2^o La succession s'appréh. en

mariage, aux termes du contrat sur

à Reprises

26,235. 01

TOTAUX de la page.....

REPORTS.....

TOTAUX.....

DROITS D'ENREGISTREMENT			
PROPRE		EN DROIT	
fr.	c.	fr.	c.
26020	05	22	33
26020	05	22	33

ents seront
es; chaque
e émargée
ms, du do-
de la date

Repart 26235. 01

énoncé
3^e 25906⁸⁵ s⁸⁵ portion payée
D'après de la note d'un propre
situé à Cuba, (sans énonciation
ni du titre, ni du nom de
l'acquéreur, ni du lieu de naissance.

25906. 85

Total des reprises 26906 85 . . . 26906. 85

Quelque

Insuffisance
au chiffre des reprises,
il faut ajouter la fee
de 17943. 75 restant
due sur le prix de la
note ci-dessus

17943. 75

Total 44850²⁰

à déduire l'accident
des reprises sur les valeurs
communes

671. 84

Reste à déduire 44178³⁶

Deux 1/4 de la

deuxième de sorte de 11.044. 59

Reste au fil 33133⁷⁷

Reste à 140 trois cent quatre & un franc de 33140

Reste à 134 10 110 60 trois cent quatre & un franc de 33180

Le bon rapport prétendu que
l'avantage fait à la femme n'est que
d'une note viagère de 1000⁰ & que l'article
du Code de procédure applicable
il affirmé par le tribunal de justice après
lecture faite

Guarinos